

**Résolution de la commission des finances: «Des logements pour les personnes en formation».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 21 mars 2012, dans le rapport PA-118 A)

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans tous les projets de construction et de rénovation de logements qu'il propose, il soit tenu compte, dans la mesure du possible, de la nécessité de prévoir des logements pour les personnes en formation.